RÈGLEMENT (CEE) N° 2797/81 DE LA COMMISSION

du 28 septembre 1981

relatif à la livraison de farine de froment tendre à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) au titre de l'aide alimentaire

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 2727/75 du Conseil, du 29 octobre 1975, portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1949/81 (2), et notamment son article 28,

vu le règlement (CEE) n° 2750/75 du Conseil, du 29 octobre 1975, fixant les critères de mobilisation des céréales destinées à l'aide alimentaire (3), et notamment son article 6,

vu le règlement n° 129 du Conseil, du 23 octobre 1962, relatif à la valeur de l'unité de compte et aux taux de change à appliquer dans le cadre de la politique agricole commune (4), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2543/73 (5), et notamment son article 3,

vu l'avis du comité monétaire,

considérant que, le 19 mai 1981, le Conseil des Communautés européennes a exprimé son intention d'octroyer, dans le cadre d'une action communautaire, 15 175 tonnes de céréales à l'UNRWA au titre de son programme d'aide alimentaire pour 1981 ;

considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exécution de cette action conformément aux règles prévues au règlement (CEE) n° 1974/80 de la Commission, du 22 juillet 1980, portant modalités générales d'application pour l'exécution de certaines actions d'aide alimentaire dans le secteur des céréales et du riz (6) ; qu'il est nécessaire de préciser, pour l'action communautaire envisagée les caractéristiques des produits à fournir ainsi que les conditions de livraison qui sont reprises à l'annexe du présent règlement ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des céréales,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

L'organisme d'intervention britannique est chargé de la mise en œuvre des procédures de mobilisation et de fourniture conformément aux dispositions du règlement (CEE) n° 1974/80 et aux conditions figurant aux annexes.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 28 septembre 1981.

Par la Commission

Poul DALSAGER

Membre de la Commission

(1) JO n° L 281 du 1. 11. 1975, p. 1.
(2) JO n° L 198 du 20. 7. 1981, p. 2.
(3) JO n° L 281 du 1. 11. 1975, p. 89.
(4) JO n° 106 du 30. 10. 1962, p. 2553/62.
(5) JO n° L 263 du 19. 9. 1973, p. 1.
(6) JO n° L 192 du 26. 7. 1980, p. 11.

ANNEXE I

1. **Programme :** 1981.
2. **Bénéficiaire :** UNRWA.
3. **Lieu ou pays de destination :** Jordanie.
4. **Produit à mobiliser :** farine de froment tendre.
5. **Quantité totale :** 11 077 tonnes (15 175 tonnes de céréales).
6. **Nombre de lots :** 3.
 — Lot n° 1 : 5 300 tonnes.
 — Lot n° 2 : 2 000 tonnes.
 — Lot n° 3 : 3 777 tonnes.
7. **Organisme d'intervention chargé de la mise en œuvre de la procédure :**
 Intervention Board for Agricultural Produce, Fountain House, 2 West Mall, Reading RG 1 7 QW Berks UK (télex 848 302).
8. **Mode de mobilisation du produit :** intervention.
9. **Caractéristiques de la marchandise :**
 — farine de qualité saine, loyale et marchande, exempte de flair et de prédateurs,
 — humidité : 15 % maximum,
 — teneur en protéines : 10,5 % minimum (N × 6,25 sur matière sèche),
 — teneur en cendres : 0,62 % maximum rapportée à la matière sèche.
10. **Conditionnement :**
 — en sacs (1),
 — qualité des sacs : sacs de jute neufs, poids minimal 600 grammes (en conteneurs de 20 pieds),
 — poids net des sacs : 50 kilogrammes,
 — inscription sur les sacs (inscription par marquage avec des lettres de 5 centimètres de hauteur minimale) :
 « WHEAT FLOUR / GIFT OF THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY TO UNRWA / FOR FREE DISTRIBUTION TO PALESTINE REFUGEES. »
11. **Port d'embarquement :** un port de la Communauté.
12. **Stade de livraison :** caf.
13. **Port de débarquement :** Aqaba.
14. **Procédure à appliquer pour déterminer les frais de fourniture :** adjudication.
15. **Date de l'expiration du délai pour la présentation des offres :** le 9 octobre 1981 à 12 heures.
16. **Période d'embarquement :**
 — lot n° 1 : novembre 1981,
 — lot n° 2 : décembre 1981,
 — lot n° 3 : janvier 1982.
17. **Montant de la caution :** 12 Écus par tonne.

(1) En vue d'un éventuel réensachage, l'adjudicataire devra fournir 2 % de sacs vides de la même qualité que ceux contenant la marchandise avec l'inscription suivie d'un R majuscule.

BILAG II — ANHANG II — ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ II — ANNEX II — ANNEXE II — ALLEGATO II — BIJLAGE II

Partiets nummer Nummer der Partie Ἀριθμός παρτίδων Number of lot Numéro du lot Numero della partita Nummer van de partij	Indskibningshavn Verschiffungshafen Λιμένας φορτώσεως Port of shipment Port d'embarquement Porto d'imbarco Haven van inlading	Mængde til levering cif (t) Nach cif zu bringende Menge (t) Τόνοι cif Tonnage cif Tonnage à mettre en caf Tonnellaggio da mettere in cif Cif aan te leveren hoeveelheid (t)	Lagerindehaverens navn og adresse Name und Adresse des Lagerhalters Ὄνομα καί διεύθυνση ἐναποθηκευτοῦ Address of store Nom et adresse du stockeur Nome e indirizzo del detentore Naam en adres van de depothouder	Lagerplads Ort der Lagerhaltung Τόπος ἀποθηκεύσεως Town at which stored Lieu de stockage Luogo di accantonamento Adres van de opslagplaats
1	Fælleskabshavne Hafen der Gemeinschaft Κοινοτικός λιμένας Community port Port de la Communauté Porto della Comunità Haven van de Gemeenschap	4·917	W M Gleadell & Sons Ltd, Morton, Gainsborough, Lincolnshire	Hemswell, Lincolnshire
		2·344	Spillers French Milling Ltd, Carr Lane, Gainsborough, Lincolnshire	Gainsborough, Lincolnshire
		7·261		
2		1·250	Spillers French Milling Ltd, Carr Lane, Gainsborough, Lincolnshire	Gainsborough, Lincolnshire
		1·490	Anglia Agricultural Merchants, Lancaster Way, Ely, Cambridgeshire	Ely, Cambridgeshire
		2·740		
3		1·562	Anglia Agricultural Merchants, Lancaster Way, Ely, Cambridgeshire	Ely, Cambridgeshire
		2·401	Grain Harvesters Ltd, The Old Colliery, Wingham, Canterbury, Kent CT3 1LS	Wingham, Kent
		1·211	Debach Enterprises, Staverton House, Wantisden, Woodridge, Suffolk	Debach, Suffolk
		5·174		